

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2004**

---

## **DEMANDE D'AVIS PREALABLE SUR LA FIXATION D'OBJECTIFS DE REDUCTION DES FLUX DE SUBSTANCES MICROBIOLOGIQUES DANS LA LAGUNE DE THAU (HERAULT)**

---

### **AVIS**

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion :

- 1- estime que le projet de fixation d'objectifs de réduction des niveaux de contamination microbiologique de l'étang de Thau établi par la MISE de l'Hérault s'inscrit dans une démarche cohérente ;
- 2- note que les différentes crises sanitaires recensées au cours des dernières années (présence de bactéries pathogènes ou virus, malaïgues, toxines algales) peuvent être dues à des pollutions différentes dans leur nature (chimique, microbiologique) et leurs sources (rejets de stations d'épuration, activités non raccordées, apports de bassins versants, pluviométrie) ;
- 3- à la question suivante : « Les niveaux de rejets proposés au plan microbiologique et les objectifs par temps de pluie sont-ils suffisants et adaptés pour contribuer au maintien d'une qualité optimale de l'eau de la lagune de Thau compatible avec l'usage conchylicole de façon pérenne ? » :
  - estime que l'amélioration du traitement des eaux usées est un préalable essentiel mais probablement insuffisant pour le maintien d'une qualité de l'eau de la lagune qui soit en accord avec les exigences de la qualité d'un site conchylicole. L'essentiel des activités non raccordées aux systèmes de traitement et qui potentiellement pourraient contribuer à l'atteinte de la qualité des eaux semble être la pollution produite par les mas conchylicoles. Bien que quelques installations soient équipées de bassins de décantation, ce système devrait être généralisé à toute la profession. Les autres activités non raccordées sont majoritairement les caves vinicoles qui possèdent généralement un système de traitement. Toutefois, les petites installations peuvent rejeter dans les réseaux d'eaux usées, ce qui pourrait amener une surcharge en matières organiques pour les stations d'épuration. Bien que cette pollution ne soit pas microbiologique, elle peut contribuer à un enrichissement en matières organiques durant les mois de septembre à novembre que les installations de traitement des eaux usées devraient prendre en charge. Le traitement des eaux usées est essentiellement un traitement par lagunage qui ne peut pas garantir les exigences fixées ( $10^2$  *Escherichia coli* par 100 mL et  $10^2$  streptocoques fécaux par 100 mL) pour les installations à proximité de la lagune durant toute l'année. Une étape de désinfection appropriée aux zones conchylicoles sur les stations d'épuration n'aura pas d'effet bénéfique perceptible tant que les rejets ponctuels ne seront pas supprimés. Ces rejets devraient être supprimés en priorité pour apprécier ensuite la pertinence d'une désinfection généralisée des rejets des stations d'épuration. Un effort significatif doit être envisagé pour l'équipement des mas conchylicoles ;

- considère que la gestion proposée par temps de pluie n'est pas assez détaillée pour juger de son efficacité. Elle ne tient pas compte des variations instantanées importantes en climat méditerranéen et estime que la prise en compte de la notion de pluie moyenne n'est pas adaptée compte tenu du régime climatique local de type méditerranéen. Concernant les réseaux unitaires, il est proposé une « absence de déversement des réseaux d'eaux usées en dessous d'une pluie moyenne mensuelle (estimée à 85 mm) » : les moyennes mensuelles en climat méditerranéen sont à considérer avec prudence. Le traitement séparé des eaux pluviales permettrait de diminuer la pression sur le traitement des eaux usées par lagunage. Toutefois la faisabilité concernant cette gestion des eaux pluviales est difficile compte tenu de l'importance des volumes concernés lors des épisodes pluviaux de forte intensité ;
  - note que les situations de « crises d'origine microbiologique » sont localisées au sud ouest de la lagune alors que les proliférations de toxines algales sont recensées au nord de la lagune. Les apports des bassins versants agricoles et la source d'eau douce dans la zone nord sont à préciser.
  - estime que la proposition d'un classement en « B » de la lagune semble une solution à envisager pour améliorer la qualité microbiologique des coquillages ; cette mesure permettrait avec le programme de gestion des systèmes d'assainissement par temps de pluie et l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration, d'obtenir une qualité des eaux de la lagune compatibles avec l'activité conchylicole. Les moyens donnés aux conchyliculteurs pour le passage en bassins de purification de leurs coquillages permettraient de leur garantir un maintien de leur activité durant toute l'année en minimisant les risques de suspension de leur activité. Néanmoins, il est important de noter que les bassins de purification ne garantiront pas l'élimination des toxines algales ;
  - rappelle que le taux d'abattement des *E.coli* et des streptocoques, après désinfection, n'est pas un indicateur suffisant pour évaluer la présence de tous les microorganismes pathogènes dans l'eau.
- 4- à la question suivante « Faut-il au contraire envisager la suppression de tout rejet à l'Etang pour des raisons sanitaires ? » :
- estime que cette solution ne semble pas souhaitable dans l'état actuel des connaissances. En effet l'activité conchylicole ne pourrait pas être maintenue parce qu'elle ne pourrait plus être soutenue par une production primaire et secondaire d'un niveau suffisant. De plus les propositions d'objectifs de réduction des niveaux de contamination microbiologique et la diminution des sources de pollution non raccordées garantiraient, sur le plan microbiologique, le maintien de cette activité dans des conditions optimales. Une surveillance, telle que proposée, des proliférations algales et plus particulièrement de certaines espèces relarguant des toxines devrait permettre de gérer les épisodes de prolifération.

**COPIE CONFORME**